# SIVOM DU CANTON D'AGDE

## RAPPORT D'ACTIVITÉS



2020

Réalisé par la direction administrative du SIVOM, il a été adopté en séance du comité syndical, en date du 30 juin 2021.



# Le mot de la Présidente



Mes chers collègues,

Vous avez entre vos mains le rapport d'activités de l'année 2020.

Cette année aura été marquée par la mise en place des membres du nouveau comité syndical suite à des élections municipales bien particu-

lières que nous avons tous vécues de façon pour le moins inattendue.

Je profite de cet espace pour vous remercier de m'avoir accordé votre confiance en me nommant pour la deuxième fois consécutive à la présidence de notre syndicat.

Je souhaite pouvoir continuer à travailler comme cela fut le cas lors du précèdent mandat avec beaucoup d'échanges et de partages et je sais pouvoir compter sur vous et votre présence pour cela.

> Bien cordialement à tous Véronique SALGAS







# Pro

# Sommaire

#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 04 Le syndicat
- 05 Les communes fondatrices
- 06 Les communes adhérentes
- 07 Les communes adhérentes (suite)
- 08 Les communes adhérentes (suite)
- 09 Les compétences exercées, les mutualisations de matériels
- 10 La répartition des services
- 11 Le personnel
- 12 Le comité syndical en 2020
- 13 Le comité syndical en 2020 (suite)

#### LA FOURRIÈRE ANIMALE

- 14 La présentation générale, les communes adhérentes, le tarif pour les particuliers
- 15 L'état des captures, l'évolution des captures
- 16 Les euthanasies, les propositions à l'adoption, les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde
- 17 Le ramassage des animaux morts, les partenariats pour les chats
- 18 Les actualités du service
- 19 Le bilan financier 2020 (section de fonctionnement)

#### LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

- 20 La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs
- 21 Les interventions réalisées
- 22 L'évolution de la demande
- 23 Le bilan financier 2020 (section de fonctionnement)

#### LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE

24 - La présentation générale, la répartition et les taux de participation

#### LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

25 - Le cinémomètre et le sonomètre - le redresse-poteaux, les modalités d'utilisation

#### LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- 26 Les investissements réalisés en 2020
- 27 Les participations des communes
- 28 Les délibérations du comité syndical en 2020
- 29 Le compte administratif 2020
- 30 Les répercutions du CORONAVIRUS
- 31 L'application des gestes barrières, l'évaluation des risques professionnels
- 32 Nous contacter









#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le syndicat

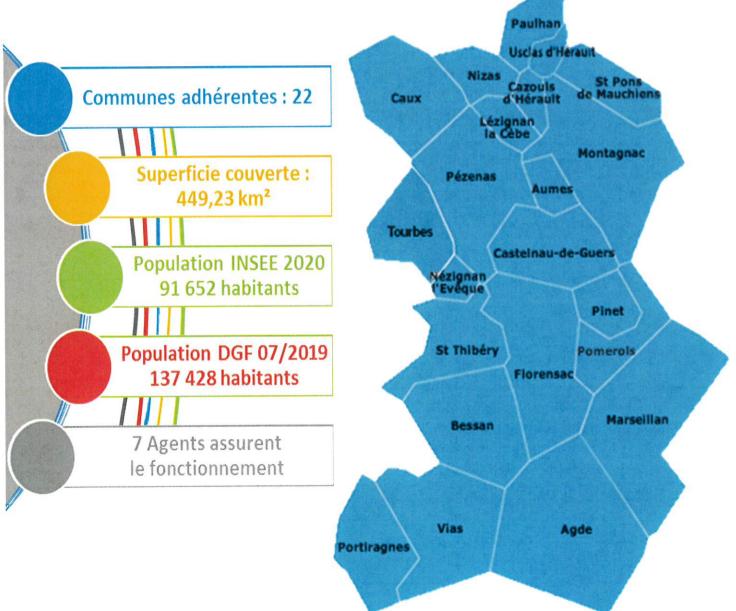
Créé le 10 février 1984, suite à la concertation des communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias, le Sivom du canton d'Agde est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI). Son administration est soumise au code général des collectivités territoriales.

Le syndicat n'a pas de budget propre, son fonctionnement est assuré moyennant les participations versées par les communes membres en fonction de leurs adhésions aux différentes compétences exercées. Le Sivom accomplit une véritable mission de service public dans différents domaines (fourrière animale, service d'enlèvement des tags...). Il participe ainsi, depuis son instauration, à l'administration du territoire.

L'année 2020 a été très particulière. La pandémie a perturbé le fonctionnement des services mais également la vie de tout à chacun, au quotidien. Le contexte a fragilisé l'économie de notre pays. Le partage des coûts d'investissement et de fonctionnement est d'autant plus d'actualité, ce qui conforte le Sivom dans son action pour effectuer des achats de matériels mutualisés, sur demande des municipalités intéressées.

Conformément à la législation et dans le cadre de la transparence, la collectivité doit rendre compte, chaque année, de son activité pour l'ensemble des compétences dont elle a la charge auprès de son assemblée délibérante et des municipalités adhérentes.

Suite à l'entrée de la ville de Tourbes en janvier 2020, le territoire couvert par le Sivom du canton d'Agde se présente de la manière suivante :



#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes fondatrices





#### AGDE

Maire: M. Gilles D'ETTORE

Population 2020 : INSEE 29.023 habitants DGF 07/2019 61.363 habitants

Adresse : Hôtel de Ville rue Alsace Lorraine - CS 20007 34306 Agde Cedex

Tél.: 04 67 94 60 00



#### **BESSAN**

Maire: M. Stéphane PÉPIN-BONET

Population 2020 : INSEE 5.141 habitants DGF 07/2019 5.438 habitants

> Adresse : Hôtel de Ville Place de la mairie 34550 Bessan

Tél: 04 67 00 81 81



#### **MARSEILLAN**

Maire: M. Yves MICHEL

Population 2020 : INSEE 7.888 habitants DGF 07/2019 14.028 habitants

Adresse : Hôtel de Ville 1 rue du Général de Gaulle 34340 Marseillan

Tél: 04 67 77 97 10



#### VIAS

Maire: M. Jordan DARTIER

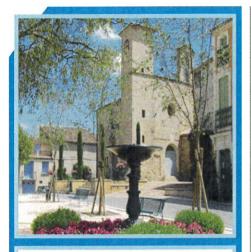
Population 2020 : INSEE 5.786 habitants DGF 07/2019 8.203 habitants

> Adresse: Hôtel de Ville 6 place des Arènes 34450 Vias

> Tél: 04 67 21 66 65



#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes



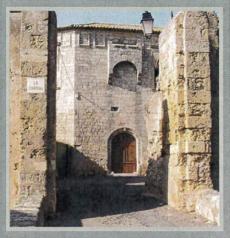
#### **AUMES**

Maire: M. Michel GUTTON

Population 2020 : INSEE 499 habitants DGF 07/2019 546 habitants

> Adresse : Mairie de Aumes 4 place de la Mairie 34530 Aumes

> Tél: 04 67 90 73 84



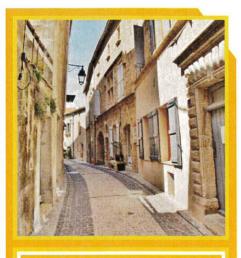
#### CASTELNAU DE GUERS

Maire: M. Didier MICHEL

Population 2020 : INSEE 1.220 habitants DGF 07/2019 1.463 habitants

Adresse : Hôtel de Ville 11 place de la Mairie 34120 Castelnau de Guers

Tél: 04 67 98 13 61



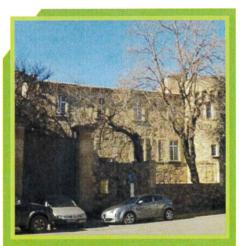
#### CAUX

Maire: M. Jean-Charles DESPLAN

Population 2020 : INSEE 2.605 habitants DGF 07/2019 2.736 habitants

Adresse : Hôtel de Ville 1 place de la République 34720 Caux

Tél: 04 67 98 40 09



#### **CAZOULS D'HÉRAULT**

Maire: M. Henri SANCHEZ
Population 2020:

INSEE 417 habitants DGF 07/2019 466 habitants

Adresse : Hôtel de Ville 3 place de la Fontaine 34120 Cazouls d'Hérault

Tél: 04 67 25 27 40



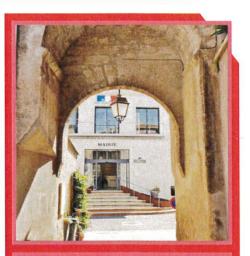
#### **FLORENSAC**

Maire: M. Vincent GAUDY

Population 2020 : INSEE 5.099 habitants DGF 07/2019 5.344 habitants

> Adresse : Hôtel de Ville Parc Blay Avenue Jean Jaurès 34510 Florensac

Tél: 04 67 77 00 15



#### LÉZIGNAN LA CÈBE

Maire: M. Rémy BOUYALA

Population 2020 : INSEE 1.574 habitants DGF 07/2019 1.631 habitants

Adresse : Hôtel de Ville Rue de la Mairie 34120 Lézignan la Cèbe

Tél: 04 67 98 13 68

#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes (suite)





#### **MONTAGNAC**

Maire: M. Yann LLOPIS

Population 2020 : INSEE 4.383 habitants DGF 07/2019 4.524 habitants

> Adresse : Hôtel de Ville Place Emile Combes 34530 Montagnac

Tél: 04 67 49 86 86



#### NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE

Maire: M. Edgar SICARD

Population 2020 : INSEE 1.849 habitants DGF 07/2019 1.968 habitants

Adresse : Hôtel de Ville 1 rue du 4 septembre 34120 Nézignan l'Évêque

Tél: 04 67 90 45 38



#### NIZAS

Maire: M. Daniel RENAUD

Population 2020 : INSEE 685 habitants DGF 07/2019 770 habitants

> Adresse: Hôtel de Ville 2 place du Griffe 34320 Nizas

Tél: 04 67 25 15 59



#### PAULHAN

Maire: M. Claude VALERO

Population 2020 : INSEE 3.986 habitants DGF 07/2019 4.035 habitants

> Adresse : Hôtel de Ville 19 Cours National 34230 Paulhan

Tél: 04 67 25 00 08



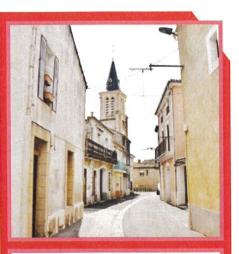
#### **PÉZENAS**

Maire: M. Armand RIVIERE

Population 2020 : INSEE 8.614 habitants DGF 07/2019 8.919 habitants

> Adresse : Hôtel de Ville 6 rue Massillon - BP 73 34120 Pézenas

Tél: 04 67 90 41 00



#### PINET

Maire: M. Nicolas ISERN
(depuis le 30 mai 2021)
M. Gérard BARRAU
(du 1er janvier 2020 au 29 septembre 2020)

Population 2020 : INSEE 1.782 habitants DGF 07/2019 1.775 habitants

> Adresse : Hôtel de Ville Place Pierre Thieule 34850 Pinet

Tél: 04 67 77 01 15



#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes (suite)



#### **POMÉROLS**

Maire: M. Laurent DURBAN

Population 2020 : INSEE 2.338 habitants DGF 07/2019 2.542 habitants

> Adresse: Hôtel de Ville Place de la Mairie 34810 Pomérols

Tél: 04 67 77 03 32



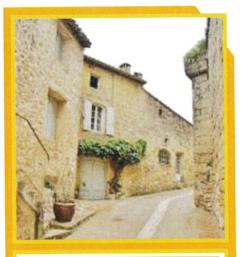
#### **PORTIRAGNES**

Maire: Mme Gwendoline CHAUDOIR

<u>Population 2020</u> : INSEE 3.194 habitants DGF 07/2019 5.910 habitants

> Adresse : Hôtel de Ville 14 bd Frédéric Mistral 34420 Portiragnes

Tél: 04 67 90 94 44



#### SAINT-PONS DE MAUCHIENS

Maire: Mme Christine PRADEL

Population 2020 : INSEE 670 habitants DGF 07/2019 797 habitants

Adresse : Hôtel de Ville 56 rue de la Garenne 34230 Saint-Pons-de-Mauchiens

<u>Tél</u>: 04 67 98 70 72



#### SAINT-THIBÉRY

Maire: M. Jean AUGÉ

Population 2020 : INSEE 2.699 habitants DGF 07/2019 2.714 habitants

> Adresse : Hôtel de Ville Place de la Mairie 34630 Saint-Thibéry

Tél: 04 67 77 80 57



#### **TOURBES**

Maire: M. Lionel PUCHE

Population 2020: INSEE 1.777 habitants DGF 07/2019 1.819 habitants

> Adresse: Hôtel de Ville Place de la mairie 34120 Tourbes

Tél: 04 67 98 15 02



#### **USCLAS D'HÉRAULT**

Maire: M. Christian RIGAUD

Population 2020: INSEE 423 habitants DGF 07/2019 437 habitants

Adresse : Hôtel de Ville 1 place de la mairie 34230 Usclas d'Hérault

Tél: 04 67 25 04 86

#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les compétences exercées



## Fourrière animale

située à Vias

Participation sur la base de la population INSEE

20 communes adhérentes 81.987 habitants



#### Brigade d'enlèvement des tags

Participation sur la base de la population DGF

15 communes adhérentes

126.139 habitants



#### Extension du centre de secours d'Agde

Participation sur la base du nombre d'interventions réalisées en 2019 communes concernées

5.137 interventions



#### Les mutualisations de matériels

## Cinémomètre et sonomètre

Participation sur la base de la population INSEE

7 communes adhérentes

(+ Pézenas uniquement sonomètre)

> 28.057 habitants



#### Redressepoteaux

Participation sur la base du nombre de communes 5 communes adhérentes

répartition à quotité égale





#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - La répartition des services

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le périmètre d'intervention du syndicat a été élargi. Il comporte désormais 22 communes au total, suite à l'adhésion de la ville de Tourbes à la brigade d'enlèvement des tags, conformément à la délibération du comité syndical, en date du 10 décembre 2019. Cette nouvelle intégration porte le nombre d'adhérents à 15 pour ce service

Aucun changement, n'est à noter en ce qui concerne les autres compétences et les différentes mutualisations de matériels.

Par ailleurs, lors de la réunion du 16 décembre 2020, des nouvelles décisions ont été adoptées. Elles apporteront des modifications dès janvier 2021 : la ville de Paulhan sera intégrée au service d'enlèvement des tags et la municipalité de Lézignan la Cèbe va être rattachée à la mutualisation du cinémomètre.

|                         | CON                  | ΛΡÉTENCES EXEF                      | RCÉES                                       | MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS  |   |
|-------------------------|----------------------|-------------------------------------|---|--|---|
| COMMUNES                | Fourrière<br>animale | Brigade<br>d'enlèvement<br>des tags | Centre<br>de Secours<br>Principal<br>d'Agde | Cinémomètre<br>et sonomètre  | Redresse<br>- poteaux   |
| AGDE                    |                      |                                     |   |  |   |
| BESSAN                  |                      | 对推进的                                |   |  |   |
| MARSEILLAN              |                      |                                     |   |  |   |
| VIAS                    |                      |                                     |   |  |   |
| AUMES                   |                      |                                     |   |  |   |
| CASTELNAU DE GUERS      |                      |                                     |   |  |   |
| CAUX                    |                      |                                     |   |  |   |
| CAZOULS D'HÉRAULT       |                      |                                     |   | BEST CONTROL OF THE STATE OF TH |   |
| FLORENSAC               |                      |                                     |   |  |   |
| LÉZIGNAN LA CÈBE        |                      |                                     |   |  |   |
| MONTAGNAC               |                      |                                     |   |  |   |
| NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE       |                      |                                     |   |  |   |
| NIZAS                   |                      |                                     |   |  |   |
| PAULHAN                 |                      |                                     |   |  |   |
| PÉZENAS                 |                      |                                     |   | *  |   |
| PINET                   |                      |                                     |   |  |   |
| POMÉROLS                |                      | Salar Service                       |   |  |   |
| PORTIRAGNES             |                      | <b>建于</b> 多层的                       |   |  | the second substitute that the second substitute the second substitute the second substitute that the second substitute that the second substitute that the second substitute that the second substitute the second substitute that the second substitute that the second substitute that the second substitute the second substitute that the second substitute that the second substitute the second substitute that the second substitute |
| TOURBES                 |                      |                                     |   |  |   |
| SAINT-PONS DE MAUCHIENS |                      |                                     |   |  | stanouni fire amakensi ing pila sakana  |
| SAINT-THIBÉRY           |                      |                                     |   |  |   |
| USCLAS D'HÉRAULT        |                      |                                     |   |  |   |
| Total par service       | 20                   | 15                                  | 3   | 7  | 5   |

#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le personnel



En 2020, suite à l'avancement de grade des deux agents rattachés au siège administratif, en mars et décembre, les ressources humaines du syndicat sont réparties dans les différents services, selon l'organigramme, ci-dessous :

LE COMITÉ SYNDICAL

Délégués titulaires Délégués suppléants Élus par le conseil municipal des communes adhérentes

LA PRÉSIDENCE Véronique SALGAS - Présidente

Jordan DARTIER - 1<sup>er</sup> Vice-Président

Christine PRADEL - 2<sup>e</sup> Vice-Présidente

Élus par les délégués du comité syndical

LA DIRECTION DES SERVICES

Stéphane PEPIN-BONET - Attaché Hors Classe Sylvie BILOTTA - Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe Titulaires à temps complet



20 communes adhérentes

# Jean-Louis HOULÈS Responsable du service Agent de Maîtrise Principal

titulaire à temps complet

Pierre HUC
Agent
de Maîtrise Principal
titulaire
à temps complet

**FOURRIÈRE ANIMALE** 

Guillen HOULÈS
Adjoint Technique
Principal de 2<sup>e</sup> classe
titulaire
à temps complet

Joseph GARCIA Adjoint Technique titulaire à temps complet



ENLEVEMENT DES TAGS







15 communes adhérentes

Bruno PLÉVERT Agent de Maîtrise titulaire à temps complet





3 communes adhérentes

Pas de personnel affecté au service



#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical en 2020

Suite aux élections municipales, un nouveau comité syndical a été mis en place, le 27 juillet 2020, par Madame Véronique SALGAS (Présidente sortante). Conformément aux statuts du Sivom, le nombre des délégués titulaires s'élève désormais à 38, depuis l'intégration de la ville de Tourbes au 1<sup>er</sup> janvier.

Lors de la même réunion le doyen de l'assemblée, Monsieur Louis BENTAJOU, a été désigné pour piloter l'élection du nouveau Président. Après le vote à bulletin secret, Madame Véronique SALGAS a été reconduite, à la majorité absolue et dès le premier tour, dans sa fonction de Présidente du Sivom.

Lors des délibérations du 6 octobre 2020, l'assemblée a déterminé le nombre de Vice-Présidents, pour ce nouveau mandat : il a été arrêté à 2 (deux) .



Véronique SALGAS Conseillère municipale AGDE Présidente du Sivom



Jordan DARTIER Maire VIAS 1° Vice-président du Sivom



Christine PRADEL

Maire - SAINT-PONS
DE-MAUCHIENS

2° Vice-présidente
du Sivom



Sébastien FREY 1e Adjoint AGDE



Louis BENTAJOU 11° Adjoint AGDE



Rémy GLOMOT Conseiller municipal AGDE



Jérome BONNAFOUX 3° Adjoint AGDE



Philippe MARIN 6° Adjoint BESSAN



André ALBERTOS Conseiller municipal BESSAN



Joël ROUX Conseiller municipal BESSAN



Marc ROUVIER 1er Adjoint MARSEILLAN



Jean-Claude ARAGON 5° Adjoint MARSEILLAN



Louis GASC
Conseiller municipal
MARSEILLAN



Gérard ALLARD 3° Adjoint VIAS



Jacques BOLINCHES

Conseiller municipal

VIAS



Chantal DURAND

Conseillère municipale

AUMES



Fabien MATÉO

Conseiller municipal

CASTELNAU DE GUERS



Virginie DORADO 5° Adjointe CAUX

#### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical en 2020 (suite)

Non

Les élections des Vice-Présidents ont été assurées par Madame la Présidente, elles se sont déroulées, selon le code des collectivités territoriales, à bulletin secret et à la majorité absolue. Madame la Présidente a installé immédiatement dans leur fonction :

- M. DARTIER (Maire de Vias), délégué aux actions environnementales et au développement durable ;
- Mme Christine PRADEL (Maire de Saint-Pons de Mauchiens), déléguée à la gestion financière et aux affaires budgétaires.

En 2020, le comité syndical s'est réuni à 4 reprises : le 26 février, le 27 juillet, le 6 octobre et le 16 décembre. Les rencontres ont été minorées et effectuées dans le respect des gestes barrières en raison de la pandémie.



Patrick CATHALA 3° Adjoint CAZOULS D'HÉRAULT



Gilles MAFFRE
Conseiller municipal
FLORENSAC



Naïs JOBERT
Conseillère municipale
FLORENSAC



Bernard TUYA Conseiller municipal FLORENSAC



Nicolas BRIL Conseiller municipal LÉZIGNAN LA CÈBE



Jean-Luc GUIRAO 3º Adjoint MONTAGNAC



Philippe AUDOUI 1st Adjoint MONTAGNAC



Sabine TOKOTO

7º Adjointe

MONTAGNAC



Gérard MARTINEZ

Conseiller municipal

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE



Marie-Claude SEMPERE 1er Adjointe



Bertrand ALEIX

4° Adjoint



Xavier MOUTOU

Conseiller municipal

PÉZENAS



François CASTILLO
Conseiller municipal
PÉZENAS



Georges LOPEZ
Conseiller municipal
PÉZENAS



Dans l'attente des nouvelles élections municipales PINET



Catherine RAMOUILLET Conseillère municipale POMÉROLS



Philippe FAURÉ
Conseiller municipal
PORTIRAGNES



Estelle OLIVE Conseillère municipale SAINT-THIBÉRY



Christian RIGAUD Maire USCLAS D'HÉRAULT



Pascal BOUISSEREN
Conseiller municipal
TOURBES



#### LA FOURRIÈRE ANIMALE - La présentation générale

Située sur la commune de Vias, en limite de la réserve naturelle de Roque Haute, la fourrière animale est une compétence du Sivom du canton d'Agde depuis 1989.

La structure est un lieu de transit, elle comporte 20 boxs pouvant accueillir une trentaine d'animaux capturés sur la voie publique, en attendant qu'ils soient récupérés par leur propriétaire ou transférés vers un refuge pour adoption. Le site a été excentré, volontairement du centre-ville, pour éviter toutes les nuisances liées à l'activité du service.

L'organisation du service est toujours assurée par 4 agents. Leurs journées sont organisées en fonction des tâches suivantes :

- les tournées planifiées ou sur demande occasionnelle des municipalités adhérentes ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et éventuellement les transferts vers les associations de protection des animaux partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains.

En raison de l'activité réduite liée à la pandémie, en 2020, la collectivité n'a pas eu recours à un agent saisonnier.



#### Les communes adhérentes

Aucune nouvelle adhésion n'est intervenue en 2020, le service couvre les 20 communes suivantes :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS CAUX
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- PAULHAN
- PORTIRAGNES
- BESSAN
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- PÉZENAS
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS
- VIAS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- MONTAGNAC
- PINET
- SAINT-THIBÉRY
- AUMES
- FLORENSAC
- NIZAS
- POMÉROLS
- USCLAS D'HÉRAULT











#### - Le tarif pour les particuliers

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du Sivom, le tarif de la régie de recette de la fourrière animale a été révisé le 16 décembre 2020. Sur la proposition de Madame la Présidente et après avoir délibéré, les délégués ont maintenu le coût des prestations en l'état, compte tenu de la crise sanitaire et des répercutions engendrées sur l'économie du pays.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, les prix pratiqués non pas évolués :

- Frais d'entrée

70,00€

- Ramassage des animaux mort

80,00€

- Garde journalière (à partir du 2e jour)

25,00 €

- Enlèvement de chats (par animal)

25,00 €

- Identification d'un animal

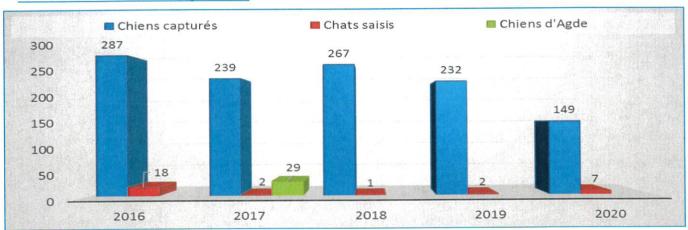
85,00 €



#### LA FOURRIÈRE ANIMALE - L'état des captures

| Communes                | Chien(s) | Chat(s) |  |
|-------------------------|----------|---------|--|
| AGDE                    | 42       |         |  |
| BESSAN                  | 12       |         |  |
| VIAS                    | 17       | 7       |  |
| AUMES                   | 1        |         |  |
| CASTELNAU DE GUERS      | 2        |         |  |
| CAUX                    | 5        |         |  |
| CAZOULS D'HÉRAULT       | 1        |         |  |
| FLORENSAC               | 10       |         |  |
| MONTAGNAC               | 5        |         |  |
| NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE       | 3        |         |  |
| NIZAS                   |          |         |  |
| LÉZIGNAN LA CÈBE        | 3        |         |  |
| PAULHAN                 | 8        |         |  |
| PÉZENAS                 | 11       |         |  |
| PINET                   | 6        |         |  |
| POMÉROLS                | 3        |         |  |
| PORTIRAGNES             | 15       |         |  |
| SAINT-THIBÉRY           | 4        |         |  |
| SAINT-PONS DE MAUCHIENS | 1        |         |  |
| USCLAS D'HÉRAULT        |          |         |  |
| TOTAUX                  | 149      | 7       |  |

#### - L'évolution des captures



Les activités du service de la fourrière ont été perturbées, en 2020, suite à la pandémie et aux différentes directives mises en place par l'exécutif. Sur demande de la direction du Sivom, le responsable du service a établi un planning pour assurer un roulement et une permanence sur le site pendant le premier confinement (du 17 mars au 11 mai). Pendant cette période, pour la protection des agents, ils ne répondaient qu'aux demandes urgentes et prenaient seulement en charge les dépôts d'animaux, dans les cages réservées à cet effet effectués par les polices municipales ou les services d'urgence.

A partir de juin, le fonctionnement du service est revenu à la normale, cependant, les interventions réalisées pendant la période estivale ont été moins nombreuses comparées aux années antérieures. Au cours du dernier trimestre, le contexte n'a pas évolué positivement, il a été accentué en raison du second confinement (du 31 octobre au 15 décembre).



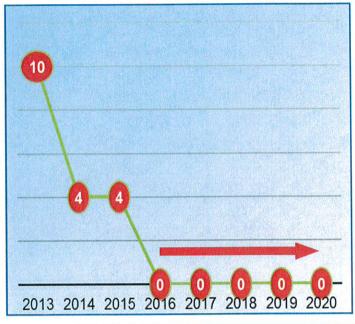
#### LA FOURRIÈRE ANIMALE - Les euthanasies

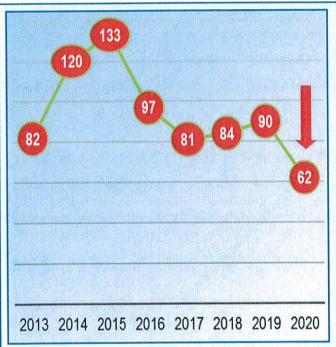
Pour rester en cohésion avec les associations de protection des animaux conventionnées, dans le cadre des propositions à l'adoption, la direction du Sivom a tenu sa ligne de conduite afin qu'aucune euthanasie volontaire ne soit pratiquée sur le site.

Cependant, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière animale, les services de secours ont déposé directement, des animaux blessés dans des cabinets vétérinaires sans qu'ils ne transitent par notre service.

Compte tenu de leur état sanitaire, les praticiens ont dû recourir à l'euthanasie pour trois d'entre eux :

- le 10 janvier (1 chien blessé);
- le 08 août (1 chien accidenté);
- le 14 septembre (1chien dont l'état de santé était très dégradé).





#### Les propositions à l'adoption

Avec l'apparition de la pandémie en 2020, le service de la fourrière animale a été amené à travailler en service restreint, d'où un nombre moins important d'animaux capturés errants sur la voie publique.

Les différents confinements ont également perturbé les activités des associations de protection des animaux. Les refuges ont été fermés au public pendant un certain temps ce qui a occasionné, au niveau national, des problèmes pour réguler les flux des animaux proposés à l'adoption.

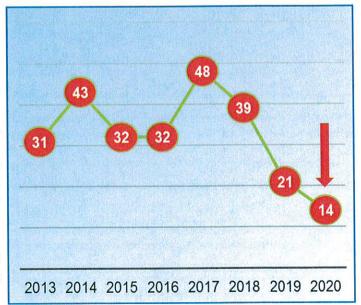
Pourtant, en ce qui concerne la fourrière animale, malgré un nombre de captures moins important sur l'année, proportionnellement, nous notons une légère augmentation du pourcentage des adoptions 39,74 %, soit 62 placements réalisés pour 156 entrées en fourrière (chiens et chats confondus), comparé à 90 transferts vers des refuges sur 234 captures en 2019 ce qui représentait 38,46 %.

#### Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

Ce service assure le relais, sur tous les secteurs de la ville pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés.

Les interventions effectuées par la brigade environnement de la ville d'Agde ont été, également, impactées par la crise sanitaire. 14 chiens ont été déposés, en 2020, dans les cages prévues à cet effet, sur le site de la fourrière. Cela représente un tiers de moins que l'année précédente (21).

Tous les animaux déposés étaient identifiés : 11 d'entre eux ont été capturés sur Agde Centre, 2 autres au Cap d'Agde, quant au dernier il venait du secteur de la Tamarissière.



#### LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le ramassage des animaux morts

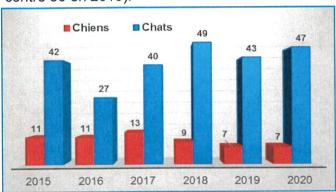


Depuis juin 2012, suite à la demande des communes membres, le ramassage des animaux morts a été instauré dans le cadre de la compétence fourrière animale.

Les interventions permettent l'enlèvement des chiens (de moins de 40 kgs) et des chats sur le domaine public. Elles sont effectuées sur requête ponctuelle et écrite des maires des villes adhérentes au service.

Les particuliers domiciliés dans le périmètre d'action de la fourrière animale peuvent, également, bénéficier de ce service. Le coût de la prestation s'élève à 80,00 €. Il est réglé dans le cadre de la régie de recette de la fourrière animale.

Les restrictions de déplacement, en 2020, ont généré une baisse de la circulation sur les routes. Pourtant, nous notons une légère augmentation des animaux morts enlevés par le service (54 contre 50 en 2019).



| Communes                | Chien(s) | Chat(s) |
|-------------------------|----------|---------|
| AGDE                    | 2        | 11      |
| BESSAN                  |          | 4       |
| VIAS                    | 2        | 12      |
| AUMES                   |          |         |
| CASTELNAU DE GUERS      |          | 1       |
| CAUX                    |          | 1       |
| CAZOULS D'HÉRAULT       | 1        |         |
| FLORENSAC               |          | 7       |
| MONTAGNAC               |          | 4       |
| NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE       |          | 1       |
| NIZAS                   |          |         |
| LÉZIGNAN LA CÈBE        |          |         |
| PAULHAN                 |          | 1       |
| PÉZENAS                 | 1        | 3       |
| PINET                   |          |         |
| POMEROLS                |          |         |
| PORTIRAGNES             |          | 2       |
| SAINT-THIBÉRY           |          |         |
| SAINT-PONS DE MAUCHIENS | 1        |         |
| USCLAS D'HÉRAULT        |          |         |
| Totaux                  | 7        | 47      |



#### - Les partenariats pour les chats

Malgré le contexte difficile pendant l'année, à la demande des élus et en complément des associations en charge des captures, les agents de la fourrière animale sont intervenus pour répondre à 3 sollicitations dans le cadre des campagnes de stérilisation, pour un soutien logistique ou technique, à savoir :

- Pomérols - octobre 2020 : 1 intervention

- Bessan - novembre 2020 : 2 interventions

Après avoir été identifiés au nom de la fondation 30 millions d'amis et stérilisés, les chats sont replacés sur le site initial de capture.









#### LA FOURRIÈRE ANIMALE - Les actualités du service



#### Les animaux et le confinement

A partir du 17 mars 2020, le service de la fourrière animale a été placé en activité réduite pendant la période de confinement. Les tournées journalières dans les communes ont été annulées, sauf cas d'urgence.

Le responsable du service avait mis en place un planning pour assurer un roulement et une permanence sur le site, selon les directives du gouvernement, pour la protection des agents.

Les entrées en fourrière ont été en baisse puisque le service ne répond qu'aux demandes urgentes et prend seulement en charge les dépôts d'animaux effectués par les polices municipales ou par les services d'urgence dans les cages extérieures, avec accès libre.

Les chiens identifiés ont été restitués à leur propriétaire dans le respect des modalités d'accueil du public. Quant aux animaux non identifiés, la gestion n'a pas changé, s'ils n'ont pas été réclamés au terme du délai légal de garde (8 jours ouvrés). Ils deviennent la propriété du régisseur du site.

Cependant, la conjoncture avait réduit, momentanément, à néant les possibilités d'adoption. En attendant que la situation soit régularisée, les chiens ont été gardés sur le site, ils ont étés nourris et sortis de leur boxe, chaque jour, pour une promenade sur le terrain privé du Sivom.

Pendant cette période de crise, le Sivom du canton d'Agde n'a pas dérogé à sa politique, aucune euthanasie n'a été pratiquée.

## Intervention sur la commune de Nézignan l'Évêque

En fin de matinée, jeudi 27 août, la fourrière animale a été contactée par la mairie de Nézignan l'Evêque, pour secourir des chiens qui étaient bloqués dans une buse d'évacuation d'eau pluviale.

Le service n'étant pas équipé pour intervenir en sous-sol, l'agent en charge de l'accueil a aiguillé la personne vers les services de secours compétents pour agir dans ce cadre.

Vers 14h30, à la demande de la police municipale, un véhicule de la fourrière s'est rendu sur site. Les pompiers étaient déjà sur place. Une première démarche, qui consistait à injecter quelques litres d'eau dans la canalisation pour débloquer les animaux était en cours. Devant l'échec de ce procédé, un pompier s'est glissé dans la buse d'évacuation pour tenter de les attraper, sans aucun résultat. Ne pouvant laisser ces chiens en si mauvaise posture, une approche alternative a nécessité la découpe de l'enrobé et l'intervention d'une pelleteuse pour creuser.

Dès l'ouverture de la conduite, les chiens qui venaient de passer 2 jours bloqués dans le noir, ont été remontés. L'agent de la fourrière est intervenu, en les maintenant à l'aide d'un lasso, pour les aider et éviter qu'ils se blessent car ils étaient effrayés et paniqués.

De retour à la fourrière après toutes ces émotions, les agents ont procédé a un examen minutieux pour vérifier qu'ils n'avaient pas de blessures puis ils ont été nourris et abreuvés généreusement. Après une nuit réparatrice, leur propriétaire, qui avait été prévenu la veille par le service, est venu les chercher dès l'ouverture.



#### LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le bilan financier 2020

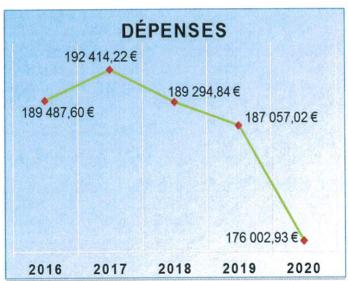


#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### DÉPENSES TOTALES: 176 002,93 €

## La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

| Eau, assainissement              | 570,92 €     |
|----------------------------------|--------------|
| Electricité                      | 6 670,15 €   |
| Gaz                              | 1 916,42 €   |
| Carburant                        | 4 457,90 €   |
| Alimentation des animaux         | 67,50 €      |
| Autres fournitures non stockées  | 355,68 €     |
| Fournitures d'entretien          | 766,03 €     |
| Petits équipements               | 161,88 €     |
| Vêtements de travail             | 248,62 €     |
| Bâtiments publics                | 912,00 €     |
| Entretien véhicules              | 1 991,17 €   |
| Entretien autres biens mobiliers | 480,13 €     |
| Maintenance                      | 689,66 €     |
| Assurances                       | 1 537,67 €   |
| Indemnités régisseur             | 110,00 €     |
| Divers (vétérinaires)            | 5 517,44 €   |
| Téléphone                        | 1 232,50 €   |
| Taxes foncières                  | 148,50 €     |
| Personnel + charges              | 148 168,76 € |



#### RECETTES TOTALES: 7 460,00 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes

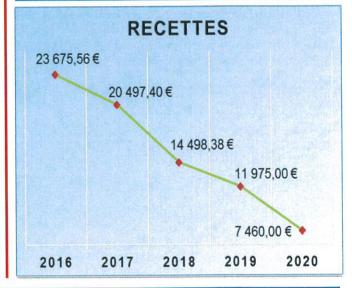
7 460,00 €



Horaires d'ouverture au public

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.





#### SYNTHÈSE

Si l'année 2020 ne peut être considérée comme une année de référence en raison du contexte sanitaire, il est important de bien la prendre en compte d'autant qu'une baisse générale des dépenses est constatée. Effectivement, la période de confinement mais aussi le maintien d'une gestion serrée des dépenses de fonctionnement ont permis de très bons résultats. A noter une baisse des charges à caractère général, celle des charges de personnel (liée à la non reconduction d'un poste de saisonnier l'été), celle des honoraires vétérinaires (compte tenu du nombre d'animaux capturés en diminution)... En corrélation, il est cohérent que la régie de recettes soit également en baisse passant de 11.975,00 en 2019 à seulement 7.460,00 € en 2020. Les participations 2021 ne pourront pas se baser sur ces résultats.



#### LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - La présentation générale

Les tags et autres inscriptions non autorisées sur les bâtiments sont une atteinte aux biens privés ou publics. Pour répondre à la prolifération des graffitis qui augmentait dans les communes depuis plusieurs années, le Sivom a créé, en mai 2009, la brigade d'enlèvement des tags.

Pour lutter contre cette pollution visuelle, l'agent en charge du fonctionnement du service dispose d'un véhicule équipé d'une hydrogommeuse et d'un nettoyeur haute pression groupé avec un dispositif pour utiliser l'eau chaude. Au fils des ans, il a acquis une bonne maîtrise du matériel. Ses missions sont effectuées dans le respect de l'environnement, sur les différents supports rencontrés, y compris les plus fragiles (minéral, pierre tendre ou dure, céramique, marbre, béton, bois) tout en préservant leur aspect initial.

Chaque mois, un planning est élaboré pour répartir les plages d'intervention pour les 15 communes adhérentes. Les référents des villes sont tenus informés des jours de passage, afin qu'ils puissent recenser les travaux à effectuer. Les opérations de nettoyage sont réalisées sur le domaine public mais certaines communes ont souhaité étendre, gracieusement, ce service au particulier. Les habitants des villes adhérentes à la compétence doivent se renseigner des modalités mises en place auprès de la mairie de leur commune de résidence.

Des travaux de nettoyage des monuments ou d'autres patrimoines peuvent être, occasionnellement, programmés pour contribuer à leur entretien et pour les mettre en valeur, sur demande des référents des communes.



Conformément à la délibération du 16 octobre 2019, la ville de Tourbes a intégré la compétence depuis le 1er janvier 2020. Le service compte désormais 15 communes adhérentes, à savoir :

- AGDE
- · CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS

- BESSAN
- · CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- · PINET
- PORTIRAGNES
- TOURBES

#### - Les tarifs

Le tarif en vigueur, pour les communes non adhérentes au service, n'a pas évolué depuis son instauration par délibération, en date du 30 juin 2009. Il est également pratiqué pour les interventions effectuées chez les particuliers domiciliés dans les communes membres de la compétence qui n'ont pas souhaité ouvrir l'activité au domaine privé. Les prix sont fixés, au prorata, de la superficie à nettoyer. Ils se définissent, de la manière suivante :





| SURFACE À TRAITER          | TARIFS FORFAITAIRES              |
|----------------------------|----------------------------------|
| Moins de 10 m <sup>2</sup> | 300,00€                          |
| De 11 à 20 m²              | 400,00€                          |
| De 21 à 30 m²              | 500,00€                          |
| De 31 à 40 m²              | 600,00€                          |
| De 41 à 50 m²              | 700,00€                          |
| A partir de 51 m²          | Passage du service<br>pour étude |

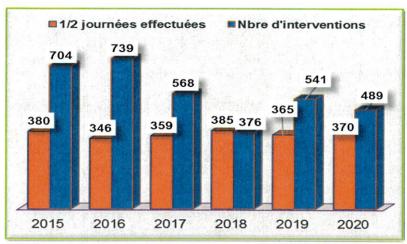


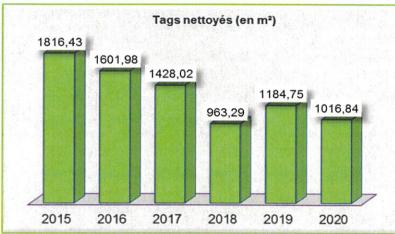
#### LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

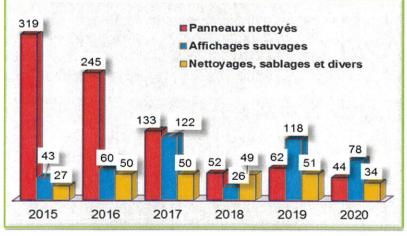
| Communes<br>adhérentes | Nb<br>d'interventions | Nb de 1/2<br>journées | M² de tags<br>nettoyés | Panneaux de signalisations | Affichages sauvages | Nettoyages et sablages<br>(interventions diverses)   |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|----------------------------|---------------------|--|
| AGDE                   | 146                   | 187                   | 204,68                 | 8                          | 6                   | Sablage: - portail de l'aire de jeux Lambert Maurel, avant peinture; - tentative de nettoyage d'huile de vidange sur crépi non concluante; - portail de l'aire de jeux Louise Michel, avant peinture; - effacement au sol de l'arrêt minute et pointillés face à la place Molière.  Déplacements sans intervention: 11 (pas de tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)                  |
| BESSAN                 | 46                    | 15                    | 35,82                  | 1                          | 1                   |  |
| MARSEILLAN             | 26                    | 41                    | 95,95                  | 6                          |                     |  |
| FLORENSAC              | 12                    | 12                    | 4,24                   |                            | 30                  | Nettoyage haute pression: - voirie et trottoir suite à un accident de la circulation.  Sablage: - de la borne métallique place de la République.   |
| POMÉROLS               | 8                     | 8                     | 19,95                  |                            | 32                  |  |
| PÉZENAS                | 142                   | 28                    | 394,11                 | 5                          |                     | <u>Déplacements sans intervention</u> : 9 (pas de tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)   |
| CAZOULS D'HÉRAULT      | 5                     | 1                     | 4,73                   | 3                          |                     | Nettoyage haute pression: - nettoyage de l'impasse des mimosas (mousse).   |
| SAINT-THIBÉRY          | 8                     | 8                     | 66,41                  | 4                          |                     |  |
| MONTAGNAC              | 27                    | 11                    | 76,78                  | 7                          |                     | Sablage: - décapage avant peinture d'une fontaine et d'une grille de sol aux ateliers.   |
| VIAS                   | 22                    | 22                    | 38,67                  | 3                          | 8                   |  |
| PINET                  | 1                     | 4                     | 2,81                   |                            |                     |  |
| LÉZIGNAN LA CÈBE       | 4                     | 5                     | 3,45                   |                            |                     |  |
| CASTELNAU DE GUERS     | 3                     | 4                     | 5,95                   |                            |                     |  |
| PORTIRAGNES            | 25                    | 18                    | 11,58                  | 5                          |                     | Nettoyage haute pression:  - nettoyage du parvis de la mairie en coordination avec la balayeuse;  - 1 banc Bd de la Tramontane (bar des Belges);  - 1 banc rue Pasteur (au niveau du n° 3).  Sablage:  - 2 bancs, place de l'Abrivados + nettoyage du sable;  - 4 bancs à l'entrée de l'école maternelle  + nettoyage du sable;  - banc à l'entrée du parking rue Jules Ferry  + nettoyage du sable. |
| TOURBES                | 14                    | 6                     | 51,71                  | 2                          | 1                   |  |
| TOTAUX                 | 489                   | 370                   | 1016,84                | 1 44                       | 78                  |  |



#### LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - L'évolution de la demande







En 2020, la quantité de ½ journées comptabilisées s'élève à 370 contre 365 l'année précédente. Il correspond au nombre de jours ouvrables déterminés en début d'année après décompte des jours fériés, des congés de l'agent, des nettoyages hebdomadaires du véhicule et de l'entretien annuel du matériel d'hydrogommage.

La répartition des jours attribués s'effectue en fonction de la population DGF des 15 communes adhérentes à la brigade d'enlèvement des tags.

L'ampleur de la pandémie qui a sévit dans notre pays a contribué à la diminution des actions de nettoyage réalisées. Sur la période de référence, 489 interventions ont été mises en œuvre, ce qui représente un abaissement de 9,6 %.

En ce qui concerne la superficie de tags nettoyés, malgré l'augmentation de la surface du territoire couvert par le service avec l'entrée de la ville de Tourbes, elle est de 1016,84 m². Nous notons, cette année, une baisse de rendement de l'ordre de 14,2 %, en partie liée, à la première période de confinement.

Les quantités de panneaux nettoyés sont également en diminution 44 contre 62 comptabilisés en 2019. Les affichages sauvages ont été moindres 78 au lieu de 118 l'année passée. Les différentes manifestations organisées habituellement ont été annulées suite au contexte sanitaire particulier.

En dépit des phases difficiles traversées, quelques travaux annexes ont pu être réalisés. Ils concernaient des nettoyages de rues, de mobiliers urbains et des décapages avant mise en peinture.





#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### DÉPENSES TOTALES : 52 041,70 €

# La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

| Eau                                 | 400,00€     |
|-------------------------------------|-------------|
| Electricité                         | 1 142,85 €  |
| Carburant                           | 3 131,62 €  |
| Autres fournitures non stockées     | 138,81€     |
| Fournitures d'entretien             | 219,24€     |
| Petits équipements                  | 2,09€       |
| Vêtements de travail                | 820,11€     |
| Entretien du véhicule               | 1 039,56 €  |
| Entretien autres biens et mobiliers | 4 294,21 €  |
| Assurances                          | 1 871,10 €  |
| Missions                            | 475,70€     |
| Téléphone                           | 547,38€     |
| Taxes foncières                     | 148,50€     |
| Personnel + charges                 | 37 810,53 € |

# DÉPENSES 58 617,62 € 52 054,09 € 51 182,86 € 46 770,38 € 2016 2017 2018 2019 2020

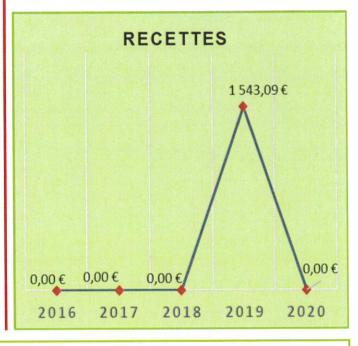
#### RECETTES TOTALES: 0,00 €

#### La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Recettes d'interventions 0,00 €
Autres produits exceptionnels 0,00 €



de 7h30 à 14h30.



#### **SYNTHÈSE**

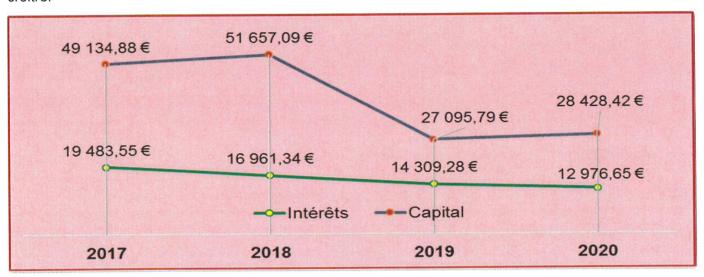
L'année 2020 de la brigade d'enlèvement des tags pourrait être considérée comme très particulière. En effet, si les charges à caractère général diminuent, c'est principalement du fait du confinement du printemps. Les charges de personnel restent stables : 37.400,77 € en 2019 contre 37.810,53 € en 2020. Au sujet du matériel, le coût de l'entretien de l'hydrogommeuse chute car une partie a été pris en charge par la section d'investissement avec le changement du compresseur. Côté consommable, c'est l'année 2019 qui a compensé les achats, aucun n'ayant été nécessaire en 2020. Les frais relatifs au véhicule ne sont pas significatifs s'agissant d'un véhicule neuf, nécessitant des frais « écologiques ». Les participations de l'année 2021 devront se baser sur une moyenne des années 2019 et 2020.



#### LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du Sivom concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias.

Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite à l'extension du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 euros qui courts jusqu'en 2027 et un de 100.000 euros jusqu'en 2026. Le montant des annuités s'élève maintenant à 41.405,07 €. De manière globale, on remarque que la part de remboursement des intérêts continue à décroitre.





#### - La répartition et les taux de participation

Le nombre des interventions réalisées par les sapeurs -pompiers au cours de l'année 2019, sur les 3 communes adhérentes à la compétence, défini la base de calcul des pourcentages de remboursement.

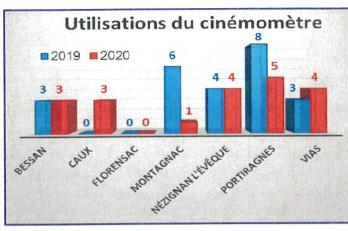
Pour 2020, les taux arrêtés sont les suivants :

| Communes   | Nombre<br>d'interventions<br>en 2019 | Taux<br>de participation<br>pour 2020 |  |  |
|------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| AGDE       | 3 774                                | 73,47 %                               |  |  |
| MARSEILLAN | 812                                  | 15,81 %                               |  |  |
| VIAS       | 551                                  | 10,72 %                               |  |  |
| Total      | 5 137                                | 100,00 %                              |  |  |



#### LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS - Le cinémomètre et le sonomètre





En 2010, le Sivom a acquis un cinémomètre et un sonomètre pour le compte de 5 communes. En 2020, la mutualisation de ce matériel regroupe les communes suivantes : Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Evêque, Vias, Portiragnes et Pézenas (juste pour le sonomètre).

En janvier, le cinémomètre a été confié à la Société MERCURA pour effectuer l'étalonnage annuel afin que le matériel reste conforme à la règlementation en vigueur. Le montant de la prestation s'est élevé à 640,80 €. Le coût a été répercuté aux communes comme décrit, ci-dessous :

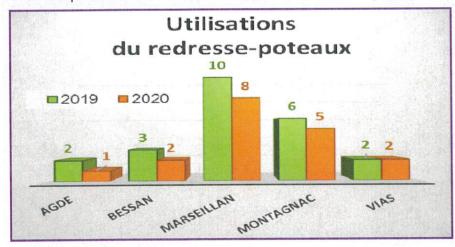
| No work       | POLIC | THE PARTY OF THE P |
|---------------|-------|--|
| The said file | 1 E,  |  |
|               |       |  |

| COMMUNES          | Populations<br>INSEE<br>01/01/2020 | Pourcentages<br>de<br>répartition | Participations<br>à régler<br>pour 2020 |
|-------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---|
| BESSAN            | 5 141                              | 18,32341                          | 117,42 €                                |
| FLORENSAC         | 5 099                              | 18,17372                          | 116,46 €                                |
| MONTAGNAC         | 4 383                              | 15,62177                          | 100,10 €                                |
| NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | 1 849                              | 6,59016                           | 42,23 €                                 |
| CAUX              | 2 605                              | 9,28467                           | 59,50 €                                 |
| VIAS              | 5 786                              | 20,62230                          | 132,15€                                 |
| PORTIRAGNES       | 3 194                              | 11,38397                          | 72,95€                                  |
| TOTAL             | 28 057                             | 100,00 %                          | 640,80 €                                |

#### - Le redresse-poteaux

Depuis l'acquisition du redresse-poteaux en octobre 2015, le Sivom est le gestionnaire de la mutualisation de cet appareil pour le compte des communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias.

En 2020, le groupement n'a pas connu de modification et aucun entretien particulier n'est intervenu sur ce matériel.





#### - Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

La répartition de chaque appareil est effectuée en fonction d'un planning annuel soumis au préalable aux référents des villes adhérentes pour acceptation. Les plages d'utilisation sont calculées en fonction des jours ouvrables et après déduction des jours fériés à quotité égale pour le redresse-poteaux et au prorata des populations INSEE pour le cinémomètre.

Les appareils sont stockés au siège administratif du Sivom. Un registre est renseigné à chaque entrée et sortie. Ils sont vérifiés dès leur retour. Depuis mars 2020, un nettoyage à l'aide de lingettes désinfectantes a été instauré, après chaque utilisation, pour pallier à la transmission de la Covid-19.



#### LES ÉLEMENTS GÉNÉRAUX - Les investissements réalisés en 2020

#### Administration générale

 Acquisition d'un réfrigérateur Table Top

239,99 €

**Total** 

239,99 €

#### Synthèse

Seul un réfrigérateur a été acquis pour le siège administratif afin de mieux participer au confort des agents. Côté informatique, aucun achat n'est à recenser, contrairement à 2021 où un ordinateur pourrait être changé au secrétariat.



#### Fourrière animale

 Remplacement de la vanne du déférisateur et du panneau de commande

2.005,62 €

**Total** 

2.005,62 €



Peu d'investissements sont constatés en 2020 au niveau de la fourrière animale, sachant que les travaux d'entretien ont été nombreux, portés par la section de fonctionnement : réfection de portes du chenil, mise en peinture...





#### Enlèvement des tags

 Remplacement et pose d'un nouveau compresseur

6 871,10 €

 Renouvellement du tuyau de sablage

763,26 €

Total

7.634,36 €

#### Synthèse

L'année 2020 a été marquée par le changement indispensable du compresseur de l'hydrogommeuse et le renouvellement du tuyau de sablage. En 2021, il est envisagé de poursuivre ces améliorations afin de maintenir le matériel en bon état.





### LES ÉLEMENTS GÉNÉRAUX - Les participations des communes

| COMMUNES                | Participation<br>générale | Fourrière<br>animale | Brigade<br>d'enlèvement<br>des tags | Centre de<br>secours des<br>sapeurs-<br>pompiers<br>d'Agde | Participation cinémomètre | TOTAL<br>PAR<br>COMMUNES |
|-------------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------------------|--|---------------------------|--------------------------|
| AGDE                    | 57 937,42 €               | 64 732,16 €          | 29 202,42 €                         | 30 420,31 €  |                           | 182 292,31 €             |
| AUMES                   | 583,24 €                  | 1 112,96 €           |                                     |  |                           | 1 696,20 €               |
| BESSAN                  | 8 368,98 €                | 11 466,36 €          | 2 587,72 €                          |  | 117,42 €                  | 22 540,48 €              |
| CASTELNAU DE GUERS      | 1 936,06 €                | 2 721,06 €           | 695,62 €                            |  |                           | 5 352,74 €               |
| CAUX                    | 3 279,92 €                | 5 810,13 €           |                                     |  | 59,50 €                   | 9 149,55 €               |
| CAZOULS D'HÉRAULT       | 649,88 €                  | 930,07 €             | 221,77 €                            |  |                           | 1 801,72 €               |
| FLORENSAC               | 8 283,33 €                | 11 372,68 €          | 2 543,48 €                          |  | 116,46 €                  | 22 315,95 €              |
| LÉZIGNAN LA CÈBE        | 2 408,40 €                | 3 510,61 €           | 776,25 €                            |  |                           | 6 695,26 €               |
| MARSEILLAN              | 6 360,04 €                |                      | 6 677,05 €                          | 6 546,14 €   |                           | 19 583,23 €              |
| MONTAGNAC               | 7 095,92 €                | 9 775,73 €           | 2 152,86 €                          |  | 100,10 €                  | 19 124,61 €              |
| NÉZIGNAN LÉVÊQUE        | 2 328,05 €                | 4 123,96 €           |                                     |  | 42,23 €                   | 6 494,24 €               |
| NIZAS                   | 800,64 €                  | 1 527,81 €           |                                     |  |                           | 2 328,45 €               |
| PAULHAN                 | 4 658,94 €                | 8 890,27 €           |                                     |  |                           | 13 549,21 €              |
| PÉZENAS                 | 13 177,98 €               | 19 212,45 €          | 4 245,11 €                          |  |                           | 36 635,54 €              |
| PINET                   | 2 701,72 €                | 3 974,53 €           | 844,00 €                            |  |                           | 7 520,25 €               |
| POMÉROLS                | 3 619,01 €                | 5 214,62 €           | 1 209,94 €                          |  |                           | 10 043,57 €              |
| PORTIRAGNES             | 6 082,11 €                | 7 123,82 €           | 2 813,65 €                          |  | 72,95 €                   | 16 092,53 €              |
| SAINT-THIBÉRY           | 4 100,93 €                | 6 019,78 €           | 1 291,16 €                          |  |                           | 11 411,87 €              |
| SAINT-PONS DE MAUCHIENS | 783,11 €                  | 1 494,35 €           |                                     | 1  |                           | 2 277,46 €               |
| TOURBES                 | 804,76 €                  |                      | 845,19 €                            |  |                           | 1 649,95 €               |
| USCLAS D'HÉRAULT        | 494,41 €                  | 943,45 €             |                                     |  |                           | 1 437,86 €               |
| VIAS                    | 10 145,15 €               | 12 904,95 €          | 3 904,51 €                          | 4 438,62 €   | 132,15 €                  | 31 525,38 €              |
| Total par secteur       | 146 600,00 €              | 182 861,72 €         | 60 010,73 €                         | 41 405,07 €  | 640,80 €                  | 431 518,32 €             |

Le Sivom est un syndicat intercommunal sans fiscalité propre, c'est-à-dire qu'il ne prélève pas l'impôt. Il fonctionne et assure ses services avec les participations réglées par les communes, en fonction des compétences déléguées au syndicat.

En 2020, le montant des participations appelées a été supérieur à l'année 2019 (pour mémoire 408.497,97 €). Cet appel de fond prenait en compte les coûts de fonctionnement en constante évolution. À noter que 2020 aura été la première année des nouvelles modalités de répartition des frais généraux à l'ensemble des communes adhérentes et non plus aux seules communes fondatrices. Par ailleurs, il y aura en 2021, des restitutions aux communes compte tenu des excédents réalisés dans tous les services : fourrière animale, brigade tag et administration générale.



#### LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Les délibérations du comité syndical

Installation du délégué de la commune de Tourbes : le 1er janvier 2020, la ville de Tourbes a adhéré au service d'enlèvement des tags, Monsieur Christian JANTEL a été installé en qualité de délégué titulaire.

Mise à jour des statuts du Sivom : chaque année, une mise à jour des statuts est effectuée. En 2020 une actualisation du tableau des compétences était nécessaire suite à l'entrée de la ville de Tourbes au service d'enlèvement des tags.

Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial : le tableau des emplois du personnel territorial a été validé sans y apporter de modification. Aucun changement n'est intervenu depuis le 1er janvier 2020.

Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2019 : la liste est vierge de tout marché pour 2019.

Bilan des services au titre de l'année 2019 : il est réalisé chaque année pour déterminer le coût global de fonctionnement des services et pour information du comité syndical.

Examen et vote du compte de gestion de l'année 2019 : après une présentation en séance, le compte de gestion dressé par le receveur a été approuvé à l'unanimité puisqu'il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Compte administratif 2019 : Il a été présenté en séance par le Vice-Président, Bernard SAUCEROTTE, et validé par l'ensemble des déléqués présents.

Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2020 : conformément à la mise en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les orientations budgétaires ont été présentées. Elles seront provisionnées au budget primitif pour l'exercice 2020.

Participation d'Agde, Marseillan et Vias au titre du centre de secours d'Agde pour 2020 : les pourcentages de participation pour le remboursement des emprunts ont été fixés, comme suit : Agde 73,47 %, Marseillan 15,81 % et Vias 10,72 %.

Installation officielle des nouveaux délégués syndicaux : suite aux élections municipales, Madame la Présidente sortante a installé les nouveaux membres du comité syndical du Sivom.

Élection du Président : le doyen de l'assemblée Monsieur Louis BENTAJOU a supervisé l'élection et le vote à bulletin secret. À la majorité absolue et dès le premier tour, Madame Véronique SALGAS a été proclamée Présidente et installée dans ses fonctions.

Rapport d'activités du Sivom de l'année 2019 : conformément au code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente a présenté le rapport d'activités 2019. Il a été adopté à l'unanimité et sera adressé aux services préfectoraux et aux communes adhérentes pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

Participations des communes au titre de l'année 2020 : elles ont été présentées en séance et validées à l'unanimité.

Examen et vote du budget primitif de l'année 2020 : après avoir été détaillé par la Madame la Présidente, le budget a été adopté par tous les délégués, le 27 juillet 2020.

Installation d'un nouveau délégué titulaire de la commune de Saint-Pons de Mauchiens : la représentation de la commune a été modifiée par délibération du 21 septembre 2020, Madame Christine PRADEL a été installée dans ses nouvelles fonctions de déléguée titulaire.

Détermination du nombre de Vice-Président du Sivom : sur la proposition de Madame la Présidente, le nombre de Vice-Présidents a été arrêté à 2 (deux) par le comité syndical.

Élection des Vice-Présidents du Sivom : au terme des votes à bulletin secret, Monsieur Jordan DARTIER et Madame Christine PRADEL sont désignés à l'unanimité, dès le premier tour, Vice-Présidents du Sivom.

Adoption du règlement intérieur du comité syndical : conformément à la règlementation en vigueur dans le code général des collectivités, il est adopté par toute l'assemblée.

Détermination des membres de la commission d'appel d'offres : les délégués titulaires désignés, à l'unanimité, sont : Christine PRADEL, Marc ROUVIER, Virginie DORADO, Philippe MARIN et Marie-Claude SEMPERE.

Indemnités de fonction de l'exécutif : les taux adoptés, lors du mandat précédent, ont été reconduits, de la manière suivante : Présidente 29,53 % et Vice-Président 9 %.

Mise à jour du tableau des effectifs : le tableau des emplois du Sivom a été modifié suite à l'avancement de grade d'un agent au siège administratif, à compter du 1er mars 2020.

Taux d'avancement de grade filière administrative : selon les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et compte tenu de l'évolution réglementaire permettant à un agent de bénéficier d'un avancement de grade le taux pour la filière administrative est adopté à hauteur de 100 %.

Création d'un poste d'attaché hors classe suite à un avancement de grade : suite à l'avis favorable de la CAP du centre de gestion concernant un avancement de grade et afin de pouvoir nommer l'agent, un poste d'attaché hors classe a été créé à compter du 31 décembre 2020.

Mandat au centre de gestion de l'Hérault pour la procédure de mise en concurrence mutuelle santé : suivant le code des collectivités territoriales, les établissement publics locaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale du personnel territorial, le comité syndical du Sivom a décidé de donner mandat au CDG34 pour organiser une procédure de mise en concurrence.

Adhésion de la ville de Paulhan au service de la brigade d'enlèvement des tags : afin de répondre à la demande de la ville de Paulhan, les délégués syndicaux ont validé son entrée au service d'enlèvement des tags, à compter du 1er janvier 2021.

Intégration de la ville de Nézignan la Cèbe pour la mutualisation du cinémomètre : après un avis favorable des communes adhérentes à la mutualisation du cinémomètre, la ville de Nézignan la Cèbe sera intégrée au planning dès janvier 2021 moyennant une participation aux frais de fonctionnement annuels.

Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2021 : l'assemblée a autorisé les dépenses anticipées d'investissement au titre de l'année 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Consultation de conventionnement des associations en vue des adoptions pour la fourrière animale : dans le cadre des adoptions des animaux non identifiés et non réclamés, un renouvellement des conventions avec les associations de protection des animaux sera lancé.

Consultation de conventionnement des vétérinaires pour la fourrière animale : pour le bon fonctionnement de la fourrière animale, un nouvel appel à candidature sera adressé à tous les vétérinaires du secteur pour renouveler les conventions.

Mise à jour des tarifs de la régie de la fourrière animale : les tarifs de la régie de recette de la fourrière n'ont pas évolué depuis 2018, cependant le comité syndical n'a pas souhaité les augmenter compte tenu du contexte économique difficile lié à la pandémie. Validation du document unique du Sivom du canton d'Agde : pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents les employeurs territoriaux ont l'obligation de réaliser un document unique et de le tenir à jour.

Mandat au centre de gestion de l'Hérault pour la procédure de mise en concurrence mutuelle santé : le comité syndical a renouvelé sa délibération du 6 octobre 2020, puisqu'elle avait été prise dans un délai trop anticipé, pour donner mandat au CDG 34 28 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

#### LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Le compte administratif 2020



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
-5 MARS 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.

SIVOM du canton d'Agde

République française- Département de l'Hérault

#### DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION n° 2021/07 du 01/03/2021, 18H

REFFE - P.F.R. OBJET : compte administratif 2020

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES: Contre 0 Pour 31

Date de la convocation : 22/02/2021

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme Christine PRADEL, Vice-Présidente chargée des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Véronique SALGAS, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

|                          | FONCTIONNEMENT         |                         |                        | SEMENT                  | ENSEMBLE               |                         |  |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|--|
| LIBELLE                  | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent |  |
| Résultats<br>reportés    |                        | 1.067.567,22            |                        | 109.099,28              |                        | 1.176.666,50            |  |
| Opérations de l'exercice | 392.677,11             | 438.981,34              | 38.308,39              | 14,829,29               | 430.985,50             | 453.810,63              |  |
| TOTAUX                   | 392.677,11             | 1.506.548,56            | 38.308,39              | 123.928,57              | 430.985,50             | 1.630.477,13            |  |
| Résultat<br>de clôture   |                        |                         |                        |                         |                        | 1.199.491,63            |  |
| Restes                   |                        |                         |                        |                         |                        |                         |  |
| à réaliser<br>RESULTATS  |                        |                         |                        |                         |                        | 1.199.491,63            |  |
| DEFINITIFS               |                        |                         |                        |                         |                        |                         |  |

- 2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations: MM. Mmes FREY, BENTAJOU, BONNAFOUX, MARIN, ALBERTOS, ROUX, ALLARD, BOLINCHES, DARTIER, ROUVIER, GASC, MAFFRE, TUYA, RAMOUILLET, DORADO, MARTINEZ, CATHALA, SEMPERE, MATEO, FAURE, OLIVE, BRIL, PRADEL, DURAND, ALEIX, GUIRAO, AUDOUI, TOKOTO.

Ainsi fait et délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Véronique SALGAS

AGDE

MARSELLAN



#### LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Les répercutions du CORONAVIRUS



## Les incidences du confinement sur les services du Sivom

Comme le service de la fourrière animale, la brigade d'enlèvement des tags du Sivom du canton d'Agde a été placée, le 17 mars 2020, en activité réduite. La période de confinement n'a pas permis la poursuite des interventions planifiées dans les villes adhérentes.

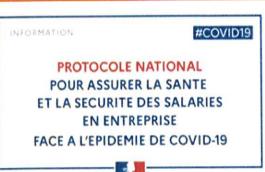
Toutefois, en cas d'urgence avérée, les référents des communes pouvaient contacter, au numéro habituel, l'agent en charge du service pour qu'une intervention rapide soit effectuée.

En ce qui concerne le siège administratif du Sivom, en plus du télétravail, les agents ont assuré à partir du 30 mars, une permanence de 2 à 3 matinées par semaine pour effectuer le suivi des tâches courantes (traitement de la paye et des factures d'achats, échanges entre les services, avec les fournisseurs et les différents organismes...). A compter du 27 avril 2020, cette présence a été effective tous les matins pour prévenir la reprise des activités, du 11 mai.

Pendant les périodes de travail à distance, la direc-

tion et les agents du Sivom sont restés en contact, au travers des boîtes mails professionnelles, accessibles depuis les ordinateurs des services et personnels.

Toutes ces modalités ont été mises en place pour respecter au mieux le confinement et les dispositions à tenir lors des échanges entre les personnes en termes de distance et d'hygiène pendant cette période de restriction.





#### Mise en place du plan de reprise d'activités

Dès le 11 mai 2020, tous les services du Sivom ont repris leur rythme habituel de travail, aux horaires classiques.

En raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit toujours et de l'état d'urgence sanitaire instauré, la direction du Sivom se voit dans l'obligation d'assurer la protection des agents du syndicat et du public accueilli dans ses différents locaux.

À cet effet, un plan de reprise d'activités a été mis en place. Il a été adapté en fonction des différentes compétences exercées et génère de profondes évolutions en matière d'organisation, d'aménagements de méthodes et de consignes de travail.

Tous les moyens nécessaires ont été instaurés pour mettre en œuvre les gestes barrières et assurer la distanciation physiques. L'accueil du public est limité à une personne compte tenu de la superficie des locaux. Le port du masque est obligatoire et du gel hydro alcoolique a été fourni pour le lavage régulier des mains. Les agents doivent également apporter un soin, plus rigoureux, au nettoyage, à la désinfection des locaux et du matériel.

Pour compléter ce dispositif de protection, les modalités d'accueil et des gestes à tenir sont affichés dans les différents locaux du Sivom.

#### LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - L'application des gestes barrières



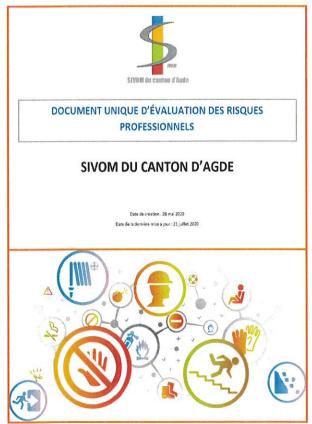
Pour assurer la continuité de l'accueil du public dans ses services, le Sivom a mis en place des affichages afin que les personnes reçues prennent en compte les nouvelles modalités d'accès et respectent le protocole : une personne à la fois, masque obligatoire, distanciation physique et mise à disposition de gel hydroalcoolique.

En ce qui concerne le personnel territorial, en complément de l'application des gestes barrières, une information complémentaire a été remise à tous les agents pour qu'ils prennent connaissance de la conduite à tenir dans les cas suivants :

- signes de la maladie de la COVID-19;
- test COVID-19 positif;
- contact avec une personne malade de la COVID-19;
- personne à risque de forme grave de la COVID-19.







#### - L'évaluation des risques professionnels

Depuis le décret n° 2001-2016 du 5 novembre 2001 modifiant le code du travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour, régulièrement le document unique. Cet outil permet d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents. Il comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la sécurité, la santé physique et mentale de l'ensemble du personnel de la collectivité. Le Sivom n'en possédait pas. Il a été réalisé par les services administratifs et partagé avec l'ensemble des agents de la fourrière animale comme de la brigade d'enlèvement des tags.

Le document unique a été validé, le 16 décembre 2020, par le comité syndical du Sivom et envoyé au comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour avis. Sans attendre le retour, le plan d'action issu de l'évaluation a été mis en œuvre et la continuité de la démarche sera assurée en procédant à des réévaluations régulières.

La crise sanitaire qui a frappé notre pays a remis en question les principes de protection des agents territoriaux, une annexe spécifique « Résultats de l'évaluation des risques COVID-19 (tous services et activités confondus) » a été rattachée au document unique initial.

# SIVOM DU CANTON D'AGDE



Hôtel de Ville rue Alsace Lorraine CS 20007 34306 AGDE CEDEX





04 67 94 61 45 ou 04 67 94 61 46



sivom@ville-agde.fr



www.sivom-agde.fr



Sivom Du Canton d'Agde